

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 694 977

(21) N° d'enregistrement national :

91 12934

(51) Int Cl⁵ : G 01 K 13/00, A 61 J 17/00

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 15.10.91.

(71) Demandeur(s) : ZERGUINE Mohamed-Chérif — DZ.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : ZERGUINE Mohamed-Chérif.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 25.02.94 Bulletin 94/08.

(73) Titulaire(s) :

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.

(74) Mandataire : Amiour Mohamed.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

(54) Procédé permettant la mesure de température corporelle des nouveau-nés.

(57) La présente invention concerne un procédé permettant la mesure et la surveillance de la température corporelle des nouveau-nés.

Il se caractérise par le fait que deux (02) sondes viennent s'adapter à un thermomètre électronique.

Le procédé permet la facilité absolue d'emploi, ainsi que la surveillance permanente de l'enfant.

Le procédé selon l'invention est particulièrement destiné à la mesure et la surveillance de la température corporelle des nourrissons et enfants.

FR 2 694 977 - A1



"Procédé permettant la mesure de température corporelle des nouveau-nés"

La présente invention concerne un procédé permettant la mesure et la surveillance de la température corporelle des nouveau-nés.

La mesure de température est traditionnellement effectuée à l'aide d'un thermomètre classique, plus souvent par prise rectale, ce qui risque d'irriter et blesser l'enfant.

5 Certains thermomètres électroniques comportent une sonde permettant à l'utilisateur de procéder à des prises buccales, mais n'éliminant pas la délicatesse de persuader le nourrisson de garder la sonde le temps qu'il faut dans la bouche.

Le procédé selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients.

Il se caractérise par le fait que deux (02) sondes viendraient s'adapter à un thermomètre 10 électronique.

La première sonde est adaptée au bout d'une sucette pour bébé, permettant une facilité absolue d'emploi, par le fait que c'est un objet familier au nourrisson.

La deuxième sonde viendrait se loger dans un bracelet, conçu pour se placer sous l'aisselle, permettant la mesure en permanence durant la nuit et donc la surveillance.

15 La surveillance se caractérise par le fait que l'information thermique serait affichée en permanence au thermomètre et que ce dernier, muni d'une alarme réglable, se déclencherait au-delà d'un seuil thermique fixé, permettant à l'entourage de prendre les dispositions adéquates pour la prévention de poussée de fièvre, ou même de convulsions, souvent fatales pour les enfants en bas âge.

20 Le procédé selon l'invention est particulièrement destiné à la mesure et la surveillance de la température corporelle des nourrissons et enfants.

Revendications

1/ Procédé permettant la mesure et la surveillance de la température corporelle, caractérisé en ce qu'il comporte une sonde logée dans une sucette pour nourrisson.

2/ Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une deuxième sonde, adaptée à un bracelet, permet la mesure au niveau de l'aisselle en permanence.

5 3/ Procédé selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que l'information thermique affichée en permanence sur le thermomètre, à l'aide de la sonde bracelet, viendrait déclencher une alarme adaptée au thermomètre, au-delà d'un seuil thermique fixé.